



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail

Question écrite n° 105305

## Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'utilisation abusive des essais professionnels. L'essai professionnel est une excellente mesure consistant en une épreuve préliminaire, de courte durée destinée à évaluer la qualification, l'aptitude du salarié à occuper l'emploi offert. Elle permet de faire gagner du temps au chercheur d'emploi si le poste ne lui convient pas et à l'employeur si les aptitudes du salarié ne conviennent pas à la tâche demandée. Il précède la conclusion du contrat de travail et ne se confond pas avec la période d'essai qui intervient après l'embauche du salarié. Malheureusement, cette mesure bénéfique à tous trouve sa limite dans l'abus qui en est fait. Quelques employeurs malveillants détournent le but premier de l'essai professionnel et l'utilisent pour pallier un manque d'effectif dû à une période d'activité intensive. Ils tirent profit de l'exécution de l'essai et ne rémunèrent pas le candidat à l'embauche pour le travail qu'il a fourni. Suivant cet état de fait, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation délicate et éviter son aggravement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105305

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2011, page 3587

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)